

Date de création: 01/06/2015

Date d'impression: 09/06/2015

### FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

# 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE.

#### Produit:

Nom commercial: **HYDROFAS O** 

**Utilisation recommandée :** Fixateur de fond au silicate de potassium.

Société:

Raison sociale CHABAUD SAS Adresse Rue Terre de Roy, Z.I.

34748 VENDARGUES Cedex

 Téléphone
 33 (0)4 67 87 20 20.

 Fax
 33 (0)4 67 87 19 93.

 Courriel
 Chabaud@chabaud.com

N° d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59 ou CHABAUD SAS (contact REACH) tél 04 67 87 20 20

#### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

Bien que ne nécessitant pas d'étiquetage, le produit peut provoquer des irritations oculaires, cutanées et des voies respiratoires.

# 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

composés	N° EINECS	N°CAS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	concentration
Silicate de potassium	215-199-1	1312-76-1	Attention	H315, H319, H335	<20 %

# 4 - PREMIERS SECOURS.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

# En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

### En cas de projection ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

# En cas de projection ou de contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

# En cas d'ingestion:

Rincer immédiatement et abondamment la bouche à l'eau. Faire boire de l'eau. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

Page 1/5 FDS /HYDROFAS O



Date de création : 01/06/2015

Date d'impression: 09/06/2015

### FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

#### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

## Moyen d'extinction:

Eau pulvérisée, poudres CO2, mousse résistant aux alcools.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

# Equipement spécial de sécurité :

Utiliser une protection pour les voies respiratoires.

# 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

### Précautions individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

# Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (ex: sable, terre, sciure) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent.

### 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

## **Manipulation:**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### **Equipements et procédures recommandés :**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

# **Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

#### Précautions pour la protection de l'environnement :

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

### Stockage:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver à l'écart de toute source de combustion et à des températures comprises entre 5°C et 25°C.

Tenir éloigner de toute source de chaleur, et de la lumière solaire directe.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Page 2/5 FDS /HYDROFAS O



Date de création : 01/06/2015

Date d'impression: 09/06/2015

### FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

# 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE.

## Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

# Equipements de protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations importantes supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés (type AP2) et agrées.

#### Protection des mains :

Veillez à vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Nettoyer soigneusement la peau après contact avec le produit.

### Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

# 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat Physique : liquide fluide Odeur : typique.

Masse volumique : >1

Caractère acide-Base de la préparation : basique fort Tension de vapeur à  $55^{\circ}$ C. des composants volatils : non concerné Point éclair : non concerné Valeur de pH :  $13 \pm 1$  Température de décomposition : non précisé

## 10 - STABILITE ET REACTIVITE.

Eviter des températures au dessus de 60°C, l'ensoleillement direct et le contact avec des sources de chaleurs. Exposée à des températures élevées, la préparation peut après l'évaporation de l'eau, dégager des produits de décomposition dangereux.

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

# 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

#### Toxicité orale aiguë

Peut provoquer des nausées, crampes abdominales, et irritation des muqueuses.

### Toxicité aiguë par inhalation

L'exposition aux vapeurs peut conduire à des effets néfastes pour la santé telle que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

# Irritation de la peau

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Page 3/5 FDS /HYDROFAS O



Date de création : 01/06/2015

Date d'impression: 09/06/2015

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

### Contact avec les yeux :

Des projections de liquide dans l'œil peuvent provoquer des irritations et des maux irréversibles.

### 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Utiliser selon les règles de bonne pratique, ne pas disperser dans l'environnement.

#### 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau ou le sol.

Eviter tout contact avec les acides.

L'élimination en déchets normaux n'est pas autorisée. Code 08 01 11 /08 01 12.

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de l'Environnement.

### 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 – IMDG 2004 – ICAO/IATA 2005).

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

# 15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

## **Etiquetage communautaire:**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive « Toutes Préparations » 1999/45/CE et ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29<sup>ème</sup> adaptation à la directive 67/548/CEE (substances dangereuses).

## Classement de la préparation :

N'est pas retenu comme une préparation dangereuse au sens du règlement n°1272/2008 et ses amendements.

# Phrase(s) de danger:

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires.

# Phrase(s) de prudence :

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

COV: Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/h): 30 g/l (2010).

Ce produit contient maximum 6 g/l COV

Page 4/5 FDS /HYDROFAS O



Date de création: 01/06/2015

Date d'impression: 09/06/2015

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

# 16- AUTRES INFORMATIONS.

P260: Ne pas respirer les aérosols.

P285: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de

protection respiratoire

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à rapport juridique contractuel.

Le fournisseur se réserve le droit de modifier les données contenues dans cette fiche sans préavis. Tout changement de données entraîne l'édition d'une nouvelle fiche de sécurité. L'utilisateur doit contrôler la date d'émission, et si elle date de plus d'un an, les données ne doivent être utilisées qu'après vérification de leur validité.

Page 5/5 FDS /HYDROFAS O